

## Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique*  
**BLOSSOM PROTECT**

*de la société*                      *SAN Agrow Holding GmbH*

*enregistrée sous le*        *n° 2025-0427*

*Vu la décision du Directeur général de l'ANSES du 14 février 2025,*

*Vu le recours gracieux formé le 19 février 2025 par la société SAN Agrow Holding GmbH,*

*Considérant qu'il convient de donner suite à la demande de la société SAN Agrow Holding GmbH dans le cadre de son recours,*

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est autorisée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision abroge et remplace la décision du 14 février 2025 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

<b>Informations générales sur le produit</b>	
<b>Nom du produit</b>	BLOSSOM PROTECT
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	SAN Agrow Holding GmbH Industriestraße 20 3130 Herzogenburg Autriche
<b>Formulation</b>	Granulé dispersable (WG)
<b>Contenant</b>	2,5.10 <sup>9</sup> UFC/g - Aureobasidium pullulans (souche DSM 14940) 2,5.10 <sup>9</sup> UFC/g - Aureobasidium pullulans (souche et DSM 14941)
<b>Et</b>	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
<b>Numéro d'intrant</b>	2100039
<b>Numéro d'AMM</b>	2110079
<b>Fonction</b>	Bactéricide, Fongicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 20/03/2025

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Bertrand BITAUD*  
33BC435FF8C6444...